

CONSEIL MUNICIPAL :compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2012

Date de la convocation : 12 mars 19-03-2012

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM BIOT François, ZELLER Michel (procuration à PLANCHON Nicolas),MENUEY Aurélie (procuration à PLEIGNET Sébastien), GIBLARD Florence et PERRIN Catherine.

La lecture du compte rendu du 23 février 2012 n'a soulevé aucune remarque.

Le maire a rappelé au conseil municipal qu'à la demande de M. le Préfet, les délibérations du 23 février concernant l'approbation du PLU et le droit de préemption urbain avaient été annulées car la commission départementale de la consommation des espaces agricoles n'avait pas été saisie.

Cette dernière ayant donné le 6 mars 2012 un avis favorable au projet du PLU, il convient de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal, unanime, décide :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme dans son intégralité
- d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser telles que délimitées au PLU.

Après quelques informations, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance.

A Esprels, le 19 mars 2012

Le Maire